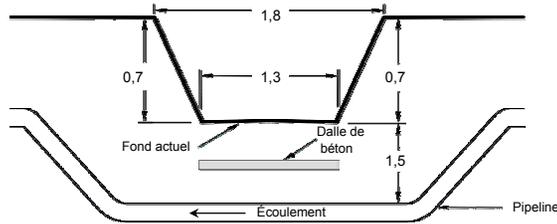


## IDENTIFICATION / LOCALISATION

Nom : Br. n° 7 du c. d. Décharge du Trésor # 2447-44  
 Type : Municipal  
 Lot(s) : 262  
 Rang : Septième Concession  
 Cadastre : Paroisse de Sainte-Julie  
 Municipalité : Sainte-Julie  
 MRC : Lajemmerais

## SECTION AU SITE DE TRAVERSÉE



- Notes :
- Dimensions approximatives (m)
  - Couverture minimale projetée sous le fond actuel. Le relevé d'arpentage détaillé permettra d'établir de façon précise la couverture minimale à respecter.
  - La dalle de béton peut ne pas être requise.

## ÉVALUATION DES HABITATS POUR LA FAUNE ICHTYENNE

- Intermittent : Non
- Profondeur d'eau (m)\* : Non déterminée / 0,15
- Type d'écoulement\* : Non déterminé / laminaire
- Vitesse (m/s)\* : Non déterminée / 0,75
- Substrat\*\* : Argile / organique, colmaté
- Potentiel de frai au site de traversée\*\*\* : Nul, nul, nul, faible
- Habitat d'alimentation - Espèces : Meunier noir, mulet à cornes
- Habitat sensible à l'aval : Non
- Obstacle à la migration vers l'amont : Non
- Vulnérabilité : Non vulnérable
- Remarque(s) : Présence d'alevins (meunier noir, mulet à cornes), risque de transport de sédiments.
- Période recommandée de franchissement : Aucune restriction
- Suivi recommandé après la construction : Aucun

- Notes :
- \* Mesure printanière / mesure estivale
  - \*\* Substrat dominant / sous-dominant
  - \*\*\* Potentiel de fraie pour salmonidés, espèces d'eau vive, espèces d'eau calme, cyprinidés

## MILIEU ENVIRONNANT

Topographie : Plane  
 Utilisation du sol : Agricole  
 Type de sol : Ravin escarpé  
 (selon la carte pédologique)

## PHOTO AU SITE DE TRAVERSÉE

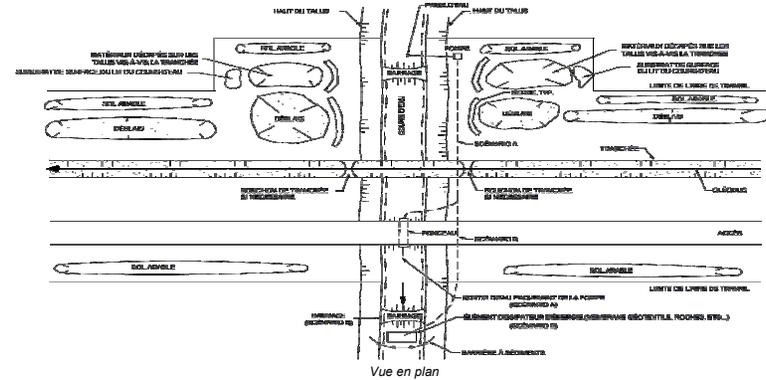


## REMISE EN ÉTAT

Lit : Matériel original  
 Talus : Pente originale  
 Stabilisation : Ensemencement ou empierrement ou combinaison des deux

## MÉTHODE DE CONSTRUCTION

### TRAVERSÉE À SEC - BARRAGE ET POMPAGE



- Notes :
- L'ensemble des travaux préparatoires (décapage du sol arable, construction des bermes, soudage de la conduite, etc.) s'effectue avant le début de l'excavation. Ainsi, en général, les travaux dans les cours d'eau peuvent être réalisés sans interruption à l'intérieur d'une période de 8 à 15 heures.

Le pontceau sera installé lors de la préparation de la zone de travail. Il demeurera en place pour l'ensemble de la période des travaux et suite à la fermeture du chantier si les travaux n'étaient pas complétés. Toutefois, celui-ci ne devra causer aucune entrave au libre écoulement des eaux et ne provoquer aucune inondation.

La méthode de construction et le plan de contrôle des sédiments proposés pourront être ajustés lors des travaux d'implantation du pipeline et ce, en fonction du débit du cours d'eau et des matériaux rencontrés lors de l'excavation.

Le décapage du sol arable de part et d'autre du cours d'eau s'effectue seulement en milieu cultivé.

Cette vue en plan est un croquis type et n'est nullement conçue à des fins de construction.

Date	Révision	App.

	Projet : PIPELINE SAINT-LAURENT
	Titre : Fiche synthèse des cours d'eau
	Préparé par : Guy Avoine, B. Sc., biol.
	Approuvé par : Claude Veilleux, ing. & agr.
Date : Mai 2006	Feuillet : 128 de 137
Fichier : 3325CD01.xls	Fiche no : 128A